Pièce 4G

MODIFICATIONS

SCI PIPA ROGANI

SCI au capital de 1 000 €
4 ter Grande Rue
91250 MORSANG-SUR-SEINE
RCS EVRY 919 912 543

Suite AGE du 01/01/2026, et à compter ce jour :

Modification de la société en SARL

Gérance : Mme ROGANI épouse PIPA Chloé, 4 Ter Grande Rue, 91250 MORSANG-SUR-SEINE

Nouvelle dénomination :

PIPA ROGANI

Nouvel objet : L'acquisition, la gestion et la location, nue ou meublée, de tous biens et droits immobiliers, et toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

BG CONSTRUCTION

SASU au capital de 6 000 €
12 quai de la Borde
91130 RIS ORANGIS
RCS EVRY 108 631 854

Suite au PV des décisions de l'associé unique du 20/08/2026, il a été décidé d'étendre l'objet social à maçonnerie générale à compter de ce jour.

STOP LED

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 6 Rue de la Closerie
91090 LISSES
RCS EVRY 750 383 689

Aux termes du PV des décisions de l'associée unique en date du 02/11/2026, il a été décidé de modifier la dénomination sociale en **SPEQTRIS** à compter du 15/11/2026.

Mention au RCS d'EVRY

RDV COUVERTURE

SASU au capital de 500 €
Siège social : 04 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 941 284 481

L'AGE du 01/10/2026 a décidé à compter du 01/10/2026 de :

- Nommer en qualité de président M. CONSTANTIN-TIBERIU ROMAN, demeurant 32 AVENUE DE BRETIGNY, 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE en remplacement de M. RUSU DAN, pour cause de démission.

- Modifier la dénomination sociale de la société anciennement **RDV COUVERTURE** qui devient **RTC COUVERTURE**.

Modification au RCS EVRY.

POINT

CESSIONS DE FONDS

Acte sous seing privé du 12/10/2026 enregistré à Etampes, le 23/10/2026, Dossier : 202600019304 Référence : 9104P612026A02969 **AFRO MARKET**, sis 53 avenue du Commandant Barré, 91170 VIRY-CHATILLON, SAS au capital de 3 000 €, RCS EVRY 990 589 400 à cédé à **AAROKI MINI MARKET**, sis 53 avenue du Commandant Barré, 91170 VIRY-CHATILLON, SAS au capital de 1 000 €, RCS EVRY 105 891 238 un fonds de commerce de vente au détail de produits alimentaires, exploité au 53 avenue du Commandant Barré, 91170 VIRY-CHATILLON immatriculé RCS EVRY 990 589 400 moyennant le prix de 65.000 € avec prise d'effet au 12/10/2026.

Oppositions : dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales à KABORE PAGOUNDE, Résidence des Millepertuis, Bât. C2, 91940 LES ULIS.

Pour la correspondance et pour la validité à l'adresse du fonds.

INSERTIONS DIVERSES

AVIS DE FUSION

L'Association d'Éducation Spécialisée, ci-après A.D.E.S., déclarée à la Préfecture de police le 04/03/1968, domiciliée 4 Ter rue des Vallées à BRUNOY (91800), immatriculée au RNA sous le n°W912001297, et au répertoire SIREN sous le n°785173543, ayant notamment pour objet de reconnaître et faire reconnaître les droits et les devoirs des enfants, adolescents et jeunes majeurs présentant des difficultés d'adaptation, d'une part ; et La Fondation Franco-Britannique de Sillery (FFBS), reconnue d'utilité publique par décret en date du 23/02/2012, domiciliée Château de Sillery' 91360 EPINAY-SUR-ORGE, immatriculée au répertoire SIREN sous le n°778115089, ayant notamment pour objet d'agir en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'exclusion par l'accueil, l'accompagnement, l'assistance, l'éducation et tous les moyens permettant d'atteindre cet objectif dans le strict respect de la personne, d'autre part ; ont arrêté par délibérations en date des 7 et 9/10/2026 les termes du projet de traité de fusion absorption de l'A.D.E.S par la FFBS, établi sur la base des comptes clos le 31/12/2025.

Aux termes de ce projet, l'A.D.E.S. fait apport, à titre de fusion, à la FFBS de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la fusion. L'actif apporté est évalué à 4 823 520 €, et le passif pris en charge à 1 680 638 €. En contrepartie, la FFBS prendra en charge l'ensemble du passif à la charge de l'A.D.E.S., et affectera l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire.

La fusion est soumise à diverses charges et condition portant notamment sur le transfert des autorisations de gestion des ESSMS.

L'A.D.E.S. sera dissoute de plein droit, sans liquidation, et la FFBS sera subrogée dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'A.D.E.S.

La FFBS sera propriétaire et entrera en jouissance des biens et droits apportés à compter du 1er jour du mois suivant le jour de réalisation définitive de la fusion, lequel est fixé d'un commun accord entre les Parties le 01/01/2027 à zéro heure, sous réserve de la levée de l'ensemble des conditions suspensives à cette date. La fusion prendra effet fiscalement et comptablement au 01/01/2027.

Les délibérations des organes appelé à se prononcer sur le projet de fusion auront lieu le 09/12/2026 pour l'A.D.E.S. et le 14/12/2026 pour la FFBS.

Les créanciers, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis, auprès du Tribunal Judiciaire d'Evry-Courcouronnes, situé 9, rue des Mazières 91000 à Evry Courcouronnes.

Le présent avis fait l'objet d'une parution dans les départements de l'Essonne (91).

Pour avis
Le Président de l'A.D.E.S.
Le président de la FFBS

RECTIFICATIFS

GFA LES CARNEAUX

Bois Mercier
91150 ETAMPES
RCS EVRY 382 030 427

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 13/08/2026, concernant la société GFA LES CARNEAUX. Il a lieu de lire : le 25/08/2026 l'assemblée générale extraordinaire a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 25/03/2061

AVIS D'ENQUÊTES

PREFET DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise dans les communes concernées situées dans les départements de l'Essonne et des Yvelines

ENQUÊTE du 9 novembre au 11 décembre 2026 inclus

(arrêté inter-préfectoral n° 2026.PREF/DCPPAT/BUPPE/267 du 5 octobre 2026)

OBJET : Projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise sur le territoire des communes suivantes :

- **en Essonne** : Arpajon, Breuillet, Briis-Sous-Forges, Bruyères-Le-Châtel, Courson-Monteloup, Fontenay-Les-Briis, Forges-Les-Bains, Janvry, Le Val-Saint-Germain, Limours, Ollainville, Pecqueuse, Saint-Cyr-Sous-Dourdan, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse.

- **dans les Yvelines** : Longvilliers, Saint-Arnoult-en-Yvelines.

INFORMATIONS : auprès de l'autorité responsable du projet, par mail à l'adresse suivante : ddt-se-bprm@essonne.gouv.fr

CONSULTATION DU DOSSIER :

- dans les 17 mairies ci-dessous, pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

ESSONNE

ARPAJON - service urbanisme - centre technique municipal 4 rue des Près du lundi au vendredi : 8h45-12h30

BREUILLET - 42 Grande Rue, lundi, mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h, mardi, vendredi : 8h30-12h30, jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-19h, samedi : 9h00-12h

BRIIS-SOUS-FORGES - Place de la Libération, lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h mardi, jeudi : 9h-12h, samedi : 9h-12h

BRUYERES-LE-CHATEL - 2 rue des Vigneslundi, mardi : 14h-17h, mercredi : 10h-13h, jeudi : 16h-20h, vendredi : 10h-13h

COURSON-MONTELOUP - Place des tilleuls. lundi, mardi et jeudi : 16h-18h, Vendredi : 15h -17h, Samedi : 9h-11h45 semaines impaires, Mercredi : 9h-11h45 semaines paires

FONTENAY-LES-BRIIS - 1 Place de la Mairie, lundi : 15h-17h30, mardi, jeudi, vendredi : 8H30-12H et 13H30 17H30, mercredi : 8H30-12H, les samedis 14 et 28 novembre : 8H30-12H

FORGES-LES-BAINS - Service urbanisme - 9 Rue du Docteur Babin, lundi - mercredi - jeudi - vendredi de 9h-12h et 13h30 - 17h30. Ouverture tous les samedis de 9h - 12h

JANVRY - Rue des Genévriers, lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h - 19h, mercredi : 9h-12h

LE VAL-SAINT-GERMAIN - 93 bis rue du village, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h -12h.

LIMOURS - Centre Technique Municipal /Service Urbanisme 12, rue de l'Aérotrain, du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

OLLAINVILLE - 2 Rue de la Mairie, lundi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h-17h, mardi : 8h30-12h et 16h-20h, mercredi : 8h30-12h, samedi : 8h30-12h

PECQUEUSE - 12 grande rue, lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 14h-18h

SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN - 1 route de Paris, du lundi au samedi : 9h-12h

SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE - 5 rue de Bouguignette, lundi, jeudi : 15H - 17H30, mardi : 8h - 19H, mercredi : 8h30 - 17H30, vendredi : 15H-17H, Samedi 21 novembre : 9H - 12H, Samedi 5 décembre : 9H - 12H

VAUGRIGNEUSE - 1 rue Héroard, mardi et jeudi : 13h30-18h, 2e et 4e samedi du mois : 9h-12h

YVELINES

LONGVILLIERS - 4 route de Rochefort, lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-19h vendredi : 9h-14h.

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES - Place du Jeu de Paume, lundi : 13h30-18h, mardi et jeudi : 8h30-12h30 et 15h30-17h30, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30, samedi : 8h30-12h30

- sur les sites internet des services de l'État en Essonne : **essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/PPRI et dans les Yvelines : yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Enquetes-2026**

Un poste informatique dédié sera accessible au public à la préfecture de l'Essonne, DCPPAT/BUPPE, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

OBSERVATIONS DU PUBLIC : elles pourront être soit :

• déposées dans les **registres d'enquête** en format papier ouverts dans les mairies listées ci-dessus

• déposées par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** accessible via les sites internet des services de l'État mentionnés ci-dessus

• adressées à l'attention du Président de la commission d'enquête :

- par courrier envoyé au siège de l'enquête : Préfecture de l'Essonne - DCPPAT - BUPPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **pref-ppri@essonne.gouv.fr**

• reçues, de manière écrite ou orale, par l'un des membres de la commission d'enquête aux jours et heures de permanence fixés ci-dessous

Les observations du public transmises par voie postale seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

COMMISSION D'ENQUÊTE ET PERMANENCES :

Président : M. Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, ingénieur hydrogéologue de formation, proviseur en retraite

- titulaires : M. Xavier GIVELET, haut fonctionnaire en retraite, et M. Jean-Noël THUILLART, ingénieur chimiste en retraite.

- suppléants : M. Joël RIVAULT, M. Henri MYDLARZ et Mme Sophia ABOUKINANE ACKER.

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par M. Xavier GIVELET et, si ce dernier est également empêché, par M. Jean-Noël THUILLART. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Joël RIVAULT.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans les mairies suivantes aux dates et heures précisées ci-dessous :

Essonne :

Arpajon : Jeudi 12 novembre : 9h-12h

Breuillet : Samedi 21 novembre : 9h-12h

Briis-sous-Forges : Samedi 21 novembre : 9h-12h

Bruyères-le-Chatel : Vendredi 13 novembre : 10h-13h

Courson-Monteloup : Mardi 17 novembre : 16h-18h

Fontenay-les-Briis : Mercredi 18 novembre : 9h-12h

Forges-les-Bains : Samedi 28 novembre : 9h-12h

Le Val-Saint-Germain : Samedi 28 novembre : 9h-12h

Limours : Vendredi 4 décembre : 14h-17h

Ollainville : Vendredi 4 décembre : 17h-20h

Saint-Cyr-sous-Dourdan : Samedi 5 décembre : 9h-12h

Saint-Maurice-Montcouronne : Mardi 8 décembre : 14h-17h

Vaugrigneuse : Vendredi 13 novembre : 14h-17h

Yvelines :

Saint-Arnoult-en-Yvelines : Samedi 5 décembre : 9h-12h

AUDITION DES MAIRES : Les maires des communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer seront entendus par la commission d'enquête une fois consigné aux registres d'enquête l'avis des conseils municipaux.

RAPPORT : Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables dans les communes concernées, à la Préfecture de l'Essonne et sur les sites internet des services de l'État en Essonne et dans les Yvelines.

DECISIONS : A l'issue de la procédure, les préfets de l'Essonne et des Yvelines approuveront ou refuseront le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Rémarde et de ses affluents.

Varennes Jarcy

COMMUNE DE VARENNES JARCY

AVIS AU PUBLIC
Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal

Par délibération du 23 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière communal.

Par arrêté n° 95 du 9 octobre 2026, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal. A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Xavier GIVELET en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joël EYMARD en qualité commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, du **jeudi 12 novembre 9h au vendredi 27 novembre - 12h30, soit pendant 15,5 jours**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des permanences suivantes :

- Samedi 14 novembre 2026 de 9h à 12h30

- Vendredi 27 novembre 2026 de 9h à 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur papier ou support numérique (ordinateur à disposition du public) en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture :

• Les lundis, mardis, vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

• Les mercredis, jeudis, samedis de 9h à 12h30 ;

- Sur le site officiel de la commune (https://www.varennesjarcy.fr) ;

- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse internet suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/7575/

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés préalablement par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

- Par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé sécurisé via le site internet :

https://www.registre-dematerialise.fr/7575/

- Par mail transmis via l'adresse suivante : enquete-publique-7575@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ et donc visibles par tous ;

- Par voie postale : MAIRIE DE VARENNES-JARCY

Enquête publique EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Place ARISTIDE BRIAND - 91480 VARENNES-JARCY

- Auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :

- Sur le registre d'enquête pour celles transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur ;

- Sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7575/. Pour celles transmises par voie électronique

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site de la commune www.varennesjarcy.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

Collectivités territoriales

Pour la publication de vos annonces ayez le réflexe

Le Républicain DE L'ESSONNE

seul et unique hebdomadaire habilité sur l'Essonne

Contact :
al@le-republicain.fr
01.69.36.57.10

